

Programme stratégique transversal 2024-2030

(Séance du conseil communal du 3 juin 2026)

P. S. T.

- ❖ Décret du 19 juillet 2018
- ❖ Article L1123-27 du C.D.L.D.
- ❖ Collaboration entre le collège communal et l'administration
- ❖ Aucune force contraignante : démarche obligatoire, pas le contenu (libre de forme), aucune tutelle, aucune sanction
- ❖ Prise d'acte, pas de vote, communication de la délibération au Gouvernement (pas tutelle, mais contrôle)
- ❖ Publication selon l'article L1133-1 du C.D.L.D.

Déclaration de politique communale 2024-2030

- Objectifs stratégiques :
- 1. Une commune mieux réformée
- 2. Une commune qui veut (mieux) partager
- 3. Une commune qui veut (mieux) s'engager

Une commune (mieux) réformée

- **Objectif opérationnel : rendre la commune plus attractive et ainsi développer sa population (objectif : 15.000 habitants)**
- **Objectif opérationnel : favoriser la mobilité en ville comme dans les villages**

Objectif opérationnel : rendre la commune plus attractive et ainsi développer sa population (objectif : 15.000 habitants)

1. Convertir l'hôtel de ville en lieu de valorisation du patrimoine et du territoire, une fois les services administratifs communaux et para-communaux centralisés sur le site « Dujardin ».
2. Soutenir la création d'une plateforme de représentation et d'action des commerçants (comme pour les PME avec l'ADEL).
3. Créer une agence immobilière commerciale pour soutenir l'installation de nouvelles activités ou de projets émergents.
4. Lutter contre les cellules commerciales vides par les « pop-up stores ».
5. Organiser des actions ponctuelles d'événementiel commercial (journée du client, vitrine, illuminations...).
6. Simplifier, diversifier et moderniser les canaux de communication de la Ville (voir le sous-axe 13 dans le volet interne du P.S.T.).
7. Moderniser l'identité visuelle de la Ville une fois le projet de territoire déterminé.
8. Renforcer le marketing urbain pour modifier ou diffuser l'image de la Ville.
9. Réinvestir dans la culture populaire, notamment grâce à des événements grand public, dont des événements typiquement leuzois qui renforceront le sentiment de communauté.
10. Assurer l'accessibilité de la culture, à tous les niveaux (dont l'article 27).



11. Maintenir un soutien à l'associatif local.

12. Développer des partenariats avec les artistes locaux, pour promouvoir leurs œuvres mais aussi pour renforcer le Parcours d'Education Culturelle et Artistique (PECA).

13. Appliquer la tolérance zéro pour les logements insalubres ou inhabitables, encourageant ainsi la rénovation ou la reconstruction de bâtiments laissés à l'abandon.

14. Veiller à ce que la commande publique soutienne les artisans, commerçants et entrepreneurs locaux

15. Poursuivre la mise à disposition de terrains ou d'espaces pour l'installation et le développement d'entreprises.


16. Soutenir les actions de l'Agence de Développement Local, voire en développer en commun.

17. Avec l'aide d'un consultant externe, mobiliser les citoyens pour concevoir un projet de ville pour les années 2030-2050, façonnant une identité propre à notre ville.

18. Concrétiser les projets de rénovation urbaine et de revitalisation (Rempart, Seuvoir, Gare, Bois Blanc...).

19. Établir un dialogue franc et constructif avec la région pour solutionner le cas « Grand'Place ».

20. Réintroduire le beau et l'art en rue.



21. Accueillir de nouveaux clubs sportifs sur notre territoire.

22. Faire évoluer l'office du tourisme en partenariat avec les acteurs locaux, permettant une valorisation multiple et diversifiée du territoire communal et de ses atouts.

23. Doter Mahy mobiles d'un véritable projet muséal.

24. Créer des parcours balisés permanents et thématiques destinés au tout public mais également aux plus sportifs pour renforcer l'attractivité de la ville.

25. Réfléchir à la modernisation du Règlement Communal d'Urbanisme et à la capacité d'innover sur le plan urbanistique.


26. Densifier l'urbanisation du quartier de la gare (et le verduriser) tant dans sa partie attenante au centre de Leuze-en-Hainaut que dans celle jouxtant le quartier du Bois blanc, cette dernière demandant une attention particulière (« master plan » pour l'axe Mahy mobiles-bas du Bois blanc).

**Objectif opérationnel : favoriser la
mobilité en ville comme dans les
villages**

27. Concrétiser la mise en réseau des villages et leur liaison douce avec le centre-ville contribuant ainsi à la cohésion territoriale.
28. Mettre en phase de test plusieurs initiatives (place Albert 1er giratoire, Grand'Rue dans l'autre sens, nouveau plan de mobilité quartier du Bois blanc et extension, voitures partagées...) et, selon les conclusions, les rendre permanentes.
29. Envisager la réintroduction d'une solution de mobilité à la carte afin de développer des solutions de transport alternatives pour les publics fragilisés.
30. Poursuivre la réalisation d'un Plan Communal de Mobilité adapté aux réalités de Leuze et de ses villages.

Une commune
qui veut (mieux)
partager

- **Objectif opérationnel : garantir le bien-être de la population**



31. Assurer au CPAS, qui tend vers l'efficacité, des moyens humains et financiers à la hauteur de ses missions au profit de la population et ce, à tout âge de la vie.

32. Activer les bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale afin de créer un rapport positif avec la société et d'optimiser la réinsertion professionnelle.

33. Maintenir une offre variée de lecture et d'activités aux divers publics de la bibliothèque, notamment dans une logique de partenariats.

34. Aller au-delà des intentions et concrétiser une politique de bien-être animal (information à la population, chats errants, pigeons, identification de l'animal de compagnie...).


35. Promouvoir le dialogue interculturel et l'ouverture à l'altérité des convictions et religieuses et philosophiques.

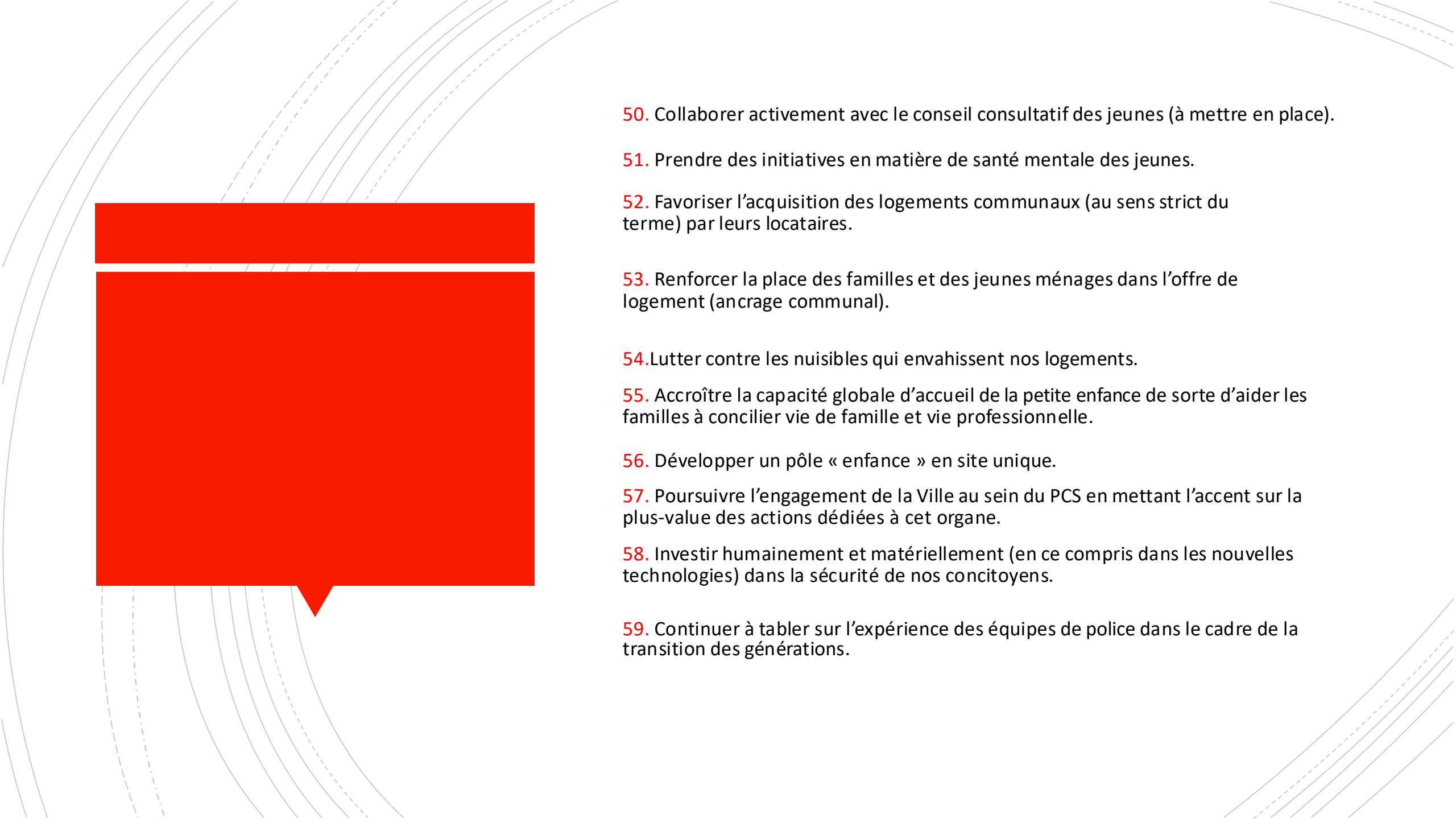
36. Soutenir la laïcité organisée.

37. Poursuivre le soutien au Centre culturel et aux opérateurs locaux (dont le CDHO).

38. Garantir la mise à disposition d'espaces culturels et associatifs, notamment pour le rayonnement des services communaux de la bibliothèque, du Plan de cohésion sociale, du service de la Jeunesse, et du Centre culturel.

39. Poursuivre la modernisation du devoir de mémoire dans une logique de partenariat.

- 
40. Défendre l'école comme lieu de l'égalité des chances et ascenseur social .
 41. Multiplier les partenariats avec le tissu local (sport, culture, économie...) .
 42. Poursuivre le renforcement des projets (salon de l'enseignement...) et de l'innovation pédagogiques.
 43. Résoudre les problèmes de sécurité (dont les plans d'urgence) et de mobilité autour des écoles.
 44. Solutionner, au cas par cas, les problèmes d'espace sur le site des écoles en lien avec l'évolution de la population scolaire.
 45. Etendre les horaires d'accueil dans les écoles.
 46. Augmenter l'offre d'activités extra-scolaires.
 47. Faciliter la communication entre les parents, l'équipe éducative et l'administration communale.
 48. Créer, en tant que tel, un service jeunesse, interlocuteur de tous les jeunes, qu'ils soient ou non engagés dans les mouvements de jeunesse.
 49. Réserver un espace de rencontre et d'activités pour les jeunes de Leuze-en-Hainaut.



50. Collaborer activement avec le conseil consultatif des jeunes (à mettre en place).

51. Prendre des initiatives en matière de santé mentale des jeunes.

52. Favoriser l'acquisition des logements communaux (au sens strict du terme) par leurs locataires.

53. Renforcer la place des familles et des jeunes ménages dans l'offre de logement (ancrage communal).

54. Lutter contre les nuisibles qui envahissent nos logements.


55. Accroître la capacité globale d'accueil de la petite enfance de sorte d'aider les familles à concilier vie de famille et vie professionnelle.

56. Développer un pôle « enfance » en site unique.

57. Poursuivre l'engagement de la Ville au sein du PCS en mettant l'accent sur la plus-value des actions dédiées à cet organe.

58. Investir humainement et matériellement (en ce compris dans les nouvelles technologies) dans la sécurité de nos concitoyens.

59. Continuer à tabler sur l'expérience des équipes de police dans le cadre de la transition des générations.



60. Installer des radars, volet répressif de la lutte contre la vitesse excessive (la prévention et le mobilier urbain constituant le volet préventif).

61. Étoffer et optimiser le réseau de caméras (prévention et répression).

62. Plaider pour le maintien d'une caserne des pompiers à Leuze-en-Hainaut et contribuer activement à la solution.

63. Assurer la soutenabilité financière de la Zone de secours de Wallonie picarde tout en défendant les contribuables par l'octroi d'une dotation adaptée et pérenne.

64. Poursuivre la mise en place d'activités intergénérationnelles, notamment dans le cadre du Plan de cohésion sociale et du service Jeunesse.

65. Collaborer activement avec le conseil consultatif des aînés, dans le but de renforcer la participation des aînés aux décisions locales.

66. Mettre en valeur le jeu de balle en qualité de patrimoine sportif et d'héritage culturel commun.

67. Etoffer l'offre sportive pour encourager une pratique physique accessible à tous (jeunes et moins jeunes, en situation de handicap ou non, homme ou femme, sport populaire tel le football ou de niche, professionnel ou amateur...).


68. Compléter les équipements sportifs sur base des besoins locaux.

Une commune
qui veut (mieux)
s'engager

- **Objectif opérationnel : adopter une gestion durable, solidaire et innovante**
- **Objectif opérationnel : consolider et assurer les fondements de la gestion communale**

**Objectif opérationnel : adopter
une gestion durable, solidaire
et innovante**

- 69. Maintenir et renforcer les bases d'une solidarité active, dynamique et tournée vers l'avenir en matière d'action sociale et d'emploi.
- 70. Promouvoir les produits locaux à tous les échelons de l'action communale.
- 71. Redynamiser le marché des producteurs locaux en le délocalisant et notamment en l'intégrant spécifiquement aux activités déjà existantes.
- 72. Développer des partenariats avec les agriculteurs.
- 73. Valoriser la ruralité comme patrimoine culturel.
- 74. Actualiser le PCDR et relancer la dynamique de co-construction, en concertation avec les citoyens, pour revitaliser les villages et répondre à leurs besoins spécifiques.
- 75. Promouvoir une politique d'aménagement du territoire prévenant l'érosion des sols et les inondations.
- 76. Promouvoir une utilisation parcimonieuse des terres agricoles à forte valeur de culture.
- 77. Promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et investir dans l'efficacité énergétique des bâtiments et propriétés communales.
- 78. Veiller à l'accessibilité réelle des bâtiments publics (handicap physique mais aussi sensoriel).



79. Vendre les bâtiments (et propriétés) dont l'utilité n'est plus avérée ou souhaitable (trop énergivore, trop coûteux en rénovation...).

80. Réintroduire la technique du budget authentiquement participatif pour une enveloppe déterminée du budget communal.

81. Veiller à une reconversion (désacralisation) des lieux de culte vers d'autres usages publics ou sociétaux, en concertation avec la communauté des croyants.

82. Encourager la réduction de la production de déchets et récompenser les comportements vertueux.

83. Mieux valoriser les déchets communaux.

84. S'inscrire radicalement dans la perspective de promouvoir « Leuze-all-Inclusive » (genre, handicap, orientation...).

85. Développer un parc photovoltaïque sur les « toits publics » pour répondre aux besoins communaux et injecter le surplus de l'énergie produite dans une communauté locale d'énergie.

86. Faciliter l'installation de bornes de recharge rapide.

87. Concrétiser le parc du Herseau et lancer d'autres projets de végétalisation.

88. Soutenir la biodiversité (faune et flore).



88. Soutenir la biodiversité (faune et flore).

89. Améliorer la qualité de nos cours d'eau à partir des inventaires réalisés (dont celui du Contrat de rivière Dendre) et des suggestions reprises (concertation citoyenne, conscientisation générale, travaux d'entretien, création de zones d'immersion temporaire, obligation de mise en conformité...) ; mettre en œuvre les fiches du P.G.R.I.

90. Mettre en valeur le patrimoine arboré de l'entité, trop souvent méconnu des citoyens.

91. Renouer graduellement avec l'opération « Un arbre, un enfant ».

92. Moderniser la gestion des cimetières sous l'angle environnemental, sécuritaire et du patrimoine funéraire.

93. Aménager un « Jardin des Etoiles » dans nos cimetières.

94. Prévoir des clauses environnementales et sociales dans les futurs marchés publics.

95. Promouvoir une gouvernance plus participative, sur le plan consultatif mais aussi délibératif, pour renforcer la légitimité des actions menées.


96. Maintenir les dispositifs existants en matière de relations internationales (jumelages, aide au développement et coopération internationale) en densifiant les partenariats et collaborations.

97. Intensifier les actions de propreté publique.

98. Appréhender la propreté dans les villages par des cantonniers par zone.

Objectif opérationnel : consolider et assurer les fondements de la gestion communale

99. Mettre en place des nouvelles synergies entre la Ville et le CPAS.
100. Etablir un cadastre des biens publics.
101. Déterminer les priorités budgétaires et politiques avec le concours des citoyens.
102. Créer une cellule « projets » (recherche de financements, subsidiologie...).
103. Rénover les lieux de culte présentant un intérêt patrimonial.
104. Mutualiser, par le biais du groupement des fabriques d'église, certains achats de biens ou de services pour dégager des économies d'échelle.
105. Geler les taux de prélèvement des additionnels à l'impôt des personnes physiques et au précompte immobilier (à noter que le cadastre est quant à lui indexé) tant les habitants sont soumis à une pression fiscale des plus élevées de Wallonie picarde.
106. Veiller à la collecte effective des recettes (absence de parking, renseignements urbanistiques...), notamment par un juste recensement (rôle) et une véritable perception (au besoin, recouvrement) de celles-ci.
107. Analyser les divers paramètres de détermination du fonds des communes et ce faisant dégager des leviers prioritaires d'action.
108. Instaurer une gouvernance exécutive plus collégiale et dans les sphères *ad hoc*.



109. Redynamiser le Conseil communal par le renforcement du rôle des conseillers communaux (commissions) et perfectionner la rediffusion des séances.

110. Recourir aux objectifs et indicateurs SMART (spécifiques, mesurables, atteignables, pertinents et temporels) et rendre publique l'évolution de ceux-ci.

111. Déterminer un coefficient de durabilité des décisions du Conseil communal au regard des 17 Objectifs de Développement Durable.

112. Poursuivre la modernisation informatique et la digitalisation des services, tout en luttant contre la fracture digitale, et viser la dématérialisation de ceux-ci.

113. Renforcer les partenariats avec l'IPPLF et l'AIS en matière de logement.


114. Renforcer la cellule « marchés publics » pour éviter le goulot d'étranglement préjudiciable à la bonne avancée des dossiers.

115. Poursuivre l'objectivation (compétences) du recrutement du personnel au regard des besoins des services et des priorités communales.

116. Investir dans la formation des collaborateurs communaux.

117. Comprendre les raisons de l'absentéisme du personnel éventuel et apporter des solutions adaptées.

118. Tendre vers une structure commune par le développement de synergies et la convergence professionnelle des équipes (Ville, CPAS, RCA...) du personnel opérationnel au top management.

A large red rectangular area on the left side of the page, partially overlapping the top and bottom edges, indicating redacted content.

119. Déménager les équipes administratives vers un nouveau centre de services à la population (hypothèse de travail privilégiée : le dernier tiers du bâtiment Dujardin) en phase avec les nouveaux besoins des usagers mais aussi du personnel.

120. Aménager l'atelier communal, lui aussi inadapté, aux nouveaux besoins des usagers et du personnel, pour répondre aux besoins et normes actuels.

121. Donner au Coordinateur de la Planification d'Urgence les moyens d'assurer ses missions légales essentielles.

122. Donner au service technique les moyens d'améliorer sensiblement la qualité des voiries, des trottoirs et de l'évacuation des eaux (dont les égouts).

123. Réorganiser le service technique pour en optimiser le fonctionnement.

Volet interne

- **Axe 1 : Renforcer la capacité organisationnelle des services**
- **Axe 2 : Mettre les services en adéquation avec les objectifs stratégiques et opérationnels de la mandature, et leur permettre de s'adapter aux enjeux futurs**

**Axe 1 : Renforcer la capacité
organisationnelle des
services**

Sous-axe 1 : Urbanisme, Technique, Cadre de vie et Mobilité (administratif)

Objectif 1.1 : Réorganiser les services pour assurer une meilleure efficacité et une plus grande transversalité

- Définir une nouvelle structure adaptée aux enjeux futurs (cellule urbanisme, cellule technique, cellule cadre de vie, et cellule mobilité)
- Mettre en place des procédures partagées et un système de suivi des projets entre services, notamment avec le service technique des travaux, la cellule mobilité et celle des marchés publics

Objectif 1.2 : Renforcer les ressources humaines des services

- Formaliser l'engagement de ressources supplémentaires, sur base d'une analyse des besoins
- Définir le(s) profil(s) nécessaire(s) (technicien, agent administratif, ...)
- Favoriser la formation continue des agents (notamment en matière de réglementation urbanistique, aménagement du territoire, outils de planification, suivi de travaux, ...)



Sous-axe 2 : Population et Etat civil

Objectif 2.1 : Renforcer les compétences internes

- Élaborer un plan de formation annuel pour le personnel
- Organiser des ateliers de formation en interne et thématiques

Objectif 2.2 : Promouvoir une gestion écoresponsable

- Digitalisation complète des archives de l'état civil
- Sensibilisation du personnel à la réduction des impressions

Sous-axe 3 : Mobilité

Objectif 3.1 : Affecter les ressources nécessaires au suivi des nombreux projets

- Affecter un membre du personnel ou procéder au recrutement d'un agent qui gèrera les dossiers de Mobilité, ainsi que ceux liés à l'occupation du domaine public (la matière étant appelée à quitter le secrétariat général afin de créer une cohérence dans la gestion des matières en interne)

Sous-axe 4 : Accueil, Secrétariat et Communication

Objectif 4.1 : Adapter la communication et la visibilité des services aux changements organisationnels internes

- Revoir la signalétique des services au sein des différents bâtiments sur les différents sites de l'administration, par bureau/service, et dans les espaces d'accueil par lesquels le citoyen doit être orienté, de manière à faciliter le cheminement du citoyen vers le service qu'il recherche
- Revoir en outre l'identification des services sur le répondeur de l'administration, pour laquelle le message d'accueil est aujourd'hui trop long et inadapté

Sous-axe 5 : Sport

Objectif 5.1 : Développer une stratégie de financement et de subsides

- Identifier de manière proactive les opportunités de subsides et de financements externes (ADEPS, Infrasports, APE, Fédération Wallonie-Bruxelles, Région wallonne, Europe, partenariats privés, etc.)
- Mettre en place une veille structurée et continue sur les appels à projets et dispositifs de financement, en s'appuyant sur des outils de suivi et des réseaux institutionnels
- Pour les projets du service des sports et de la RCA : intégrer systématiquement la recherche de financements dans chaque projet d'investissement ou de développement des infrastructures sportives (notamment pour les projets structurants tels que la piscine)
- Assurer un suivi rigoureux des subsides obtenus (justification, reporting, respect des conditions) afin de garantir leur pérennisation
- Lorsque l'opportunité se présente, veiller à optimiser l'utilisation des dispositifs existants (CSLI, APE, subventionnement du personnel, partenariats) pour réduire les charges de fonctionnement de la RCA
- En fonction de la nature des projets, développer des partenariats financiers et opérationnels (intercommunales, fédérations, acteurs privés) afin de diversifier les sources de financement
- Évaluer annuellement l'impact des financements obtenus sur la gestion financière de la RCA (réduction des coûts, amélioration de l'autofinancement, diminution de la charge communale)

Sous-axe 6 : Bibliothèque et Plan de cohésion sociale/service Jeunesse

Objectif 6.1 : Renforcer les synergies entre les acteurs socioculturels du territoire

- Le regroupement de la bibliothèque, du PCS, du service jeunesse et du centre culturel au sein d'un même pôle permettra de développer une dynamique de collaboration renforcée entre les services. Cette proximité favorisera la mise en place de projets transversaux, le partage de ressources et une meilleure cohérence des actions menées auprès des citoyens.

Objectif 6.2 : Améliorer la qualité du service rendu aux citoyens

- La création d'un pôle unique vise à faciliter l'accès des citoyens à une offre de services plus lisible, complémentaire et coordonnée. Cette organisation permettra de mieux répondre aux besoins de la population grâce à une approche davantage concertée entre les différents services communaux et associatifs.

Objectif 6.3 : Favoriser le bien-être et la qualité de vie au travail des équipes

- Le déménagement dans des espaces pensés de manière fonctionnelle et optimisée permettra d'améliorer les conditions de travail des agents. Des locaux adaptés favoriseront la concentration, le confort, les échanges professionnels et une meilleure organisation du travail, contribuant ainsi à renforcer la motivation et l'engagement des équipes.



Objectif 6.4 : Soutenir une culture de communication et de collaboration interne

- Le projet permettra de consolider les objectifs déjà poursuivis en matière de communication interne, de partage des compétences et de cohésion d'équipe. La proximité entre services favorisera les échanges quotidiens, la circulation de l'information et le développement d'une culture de travail plus collaborative et participative.

Objectif 6.5 : Accompagner le développement stratégique et l'évolution des services

- Le futur pôle constituera un levier de développement pour les prochaines années en permettant aux services de s'adapter aux nouveaux besoins du territoire et des usagers. Cette dynamique s'inscrit dans une volonté d'amélioration continue du fonctionnement des services, du développement des projets et de la modernisation des pratiques professionnelles.

Objectif 6.6 : Développer une démarche participative et évolutive de révision et d'actualisation des Plans, basée sur la concertation citoyenne et l'implication active de l'équipe, afin de construire des actions répondant aux besoins du terrain et mises en œuvre progressivement au fur et à mesure des priorités identifiées.

Objectif 6.7 : Renforcer les compétences professionnelles, personnelles et relationnelles de l'équipe par un accès à des formations adaptées, à des événements professionnels et à des opportunités d'apprentissage continu, afin de soutenir l'innovation, la créativité et la qualité des actions menées dans le cadre du PST.

Axe 2 : Mettre les services en adéquation avec les objectifs stratégiques et opérationnels de la mandature, et leur permettre de s'adapter aux enjeux futurs

Sous-axe 1 : Moderniser la vision de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme de la Commune

Objectif 1.1 : Accompagner la mise en œuvre des projets de développement urbain identifiés dans la D.P.C.

- Suivre la mise en œuvre opérationnelle des projets de développement urbain : Rempart, Seuvoir, Gare, Bois Blanc, ...
- Élaborer les plans de phasage, assurer la coordination avec les bureaux d'études et les autres services concernés

- Mettre en place des notes de synthèse de suivi des projets

Objectif 1.2 : Renforcer la coordination avec les partenaires externes (Région, auteurs de projets, etc.)

- Initier ou poursuivre le dialogue avec la Région
- Organiser des comités de pilotage réguliers avec les autorités régionales et les partenaires

Objectif 1.3 : Moderniser le Guide Communal d'Urbanisme (GCU)

- Lancer un chantier de révision du GCU en intégrant les enjeux environnementaux, de mobilité et d'esthétique architecturale
- Associer les citoyens et les acteurs locaux via une démarche participative, notamment via la commission consultative d'aménagement du territoire et d'urbanisme, et de mobilité
- Intégrer les principes d'urbanisme durable et de densification maîtrisée

Objectif 1.4 : Réussir la transition numérique du service de l'urbanisme

- Accompagner la mise en œuvre du guichet numérique des permis d'urbanisme, dans le cadre de la candidature en tant que commune pilote
- Former les agents aux nouveaux outils digitaux et intégrer les démarches numériques dans les procédures internes

Sous-axe 2 : Soutenir la mise à jour et la mise en œuvre d'un nouveau P.C.D.R.

Objectif 2.1 : Contribuer activement à la revitalisation des villages et à la satisfaction des besoins locaux, via une approche participative et durable

- Relancer un programme communal de développement rural
- Désigner un auteur de projet
- S'appuyer sur l'aide de la Fédération rurale de Wallonie

Sous-axe 3 : Renforcer la transversalité et la gouvernance des projets de travaux

Objectif 3.1 : Favoriser la coordination interservices pour la mise en œuvre des projets

- Mettre en place une cellule de coordination transversale (cadre de vie, urbanisme, environnement, marchés publics, finances, technique, ...)
- Assurer un meilleur suivi de la réalisation des travaux en cours (états d'avancement, avenants, suspensions, ...)
- Intégrer la planification budgétaire
- Assurer une bonne communication entre les politiques locales, les pouvoirs subsidiants, les auteurs de projet ou autres assistants à maîtrise d'ouvrage, ...

Sous-axe 4 : Offrir des cimetières conformes aux réglementations en vigueur, respectueux de leur vocation mémorielle et esthétiquement valorisés, grâce à une gestion humaine et optimisée des ressources

Objectif 4.1 : Mettre les cimetières en conformité avec les récentes réglementations, par un audit des cimetières pour évaluer les écarts avec les normes actuelles, et une mise en conformité progressive des zones identifiées comme prioritaires :

Contexte :

Les récents décrets imposent une adaptation des infrastructures funéraires pour répondre à des normes environnementales, sanitaires et de sécurité. Ces exigences incluent notamment :

- La mise en place de systèmes de drainage ou d'évacuation adaptés pour éviter la contamination des sols
- L'installation ou la mise aux normes des ossuaires et des columbariums
- La sécurisation des monuments et des allées pour garantir l'accès aux personnes à mobilité réduite

Actions clés :

- Audit technique et juridique : identifier les écarts entre l'existant et les exigences réglementaires
- Mise aux normes progressive : réaliser des travaux prioritaires sur les zones les plus urgentes, avec un calendrier de mise en conformité pour l'ensemble des cimetières d'ici la fin de la mandature
- Suivi et contrôle : établir des rapports annuels de conformité, validés par les autorités compétentes

Résultats attendus :

Des cimetières conformes, sécurisés et répondant aux attentes des citoyens.

Objectif 4.2 : Moderniser les infrastructures et préserver le patrimoine funéraire communal, par l'élaboration d'un plan de rénovation des enceintes funéraires sur la durée de la mandature :

Objectif :

Restaurer les enceintes dégradées pour préserver le patrimoine historique et améliorer l'esthétique des cimetières.

Planification :

- Diagnostic complet :
 - Recenser les sections endommagées (murs, portails, clôtures)
 - Prioriser les travaux en fonction de l'état de dégradation et de la fréquentation des cimetières
- Phase 1 des rénovations :
 - Rénover les sections les plus critiques
 - Tester des techniques de restauration durable (matériaux écologiques et pérennes)
- Phase 2 et finalisation :
 - Poursuivre les travaux sur les enceintes restantes
 - Valoriser les entrées des cimetières avec des éléments esthétiques et informatifs (panneaux historiques, signalétiques modernes)

Objectif 4.3 : Optimiser la gestion des fossoyeurs, avec une attention particulière à la répartition saisonnière des tâches

Objectif 4.4 : Renforcer l'entretien, la gestion et l'embellissement des cimetières, par un plan annuel d'entretien et d'embellissement des espaces verts des cimetières

Sous-axe 5 : Renforcer la qualité du service Population, améliorer l'accessibilité, moderniser les outils et garantir la satisfaction du citoyen

Objectif 5.1 : Devenir un service innovant et accessible, répondant efficacement aux besoins des citoyens et anticipant les évolutions sociétales

Objectifs et actions-clés :


- **Améliorer l'expérience utilisateur** : Simplification des démarches et réduction des délais d'attente :
 - Mise en place d'un système de prise de rendez-vous en ligne
 - Création d'une FAQ en ligne pour les démarches les plus courantes
 - Réorganisation de l'accueil physique pour fluidifier les flux (formation de l'accueil)
- **Moderniser les outils et processus** : Mise en œuvre de solutions numériques adaptées :
 - Investissement dans des logiciels de dernière génération
 - Mise en place d'un portail numérique sécurisé pour les démarches à distance



Sous-axe 6 : Réformer l'outil de gestion touristique

Objectif 6.1 : Renforcer et professionnaliser l'Office du Tourisme

- Engagement de personnel pour le service
- Formation du personnel (aménagement, accueil, outils numériques)
- Dissolution de l'ASBL et migration vers la Ville (gestion simplifiée)
- Obtention de la concession de la SNCB pour installer le service en gare
- Aménagement du nouveau service (budget + travaux)
- Création d'un espace d'exposition temporaire dans la concession
- Création d'un site web/onglet sur site communal et exploitation des réseaux sociaux
- Installation d'un panneau d'affichage en gare



Objectif 6.2 : Développer une offre touristique diversifiée et attractive

- Participation aux Journées du Patrimoine (activité guidée)
- Création de balades thématiques (PDF, papier, application)
- Réunions de présentation avec les comités des villages/quartiers
- Recensement des hébergements touristiques
- Partenariat avec la Maison du Tourisme Wapi
- Partenariat avec les écoles de tourisme (Ath, Péruwelz, Tournai)

Objectif 6.3 : Valoriser les pôles culturels et muséaux

- Nouvelle convention avec Mahymobiles
- Promotion conjointe Tourisme – Mahymobiles (événements, communication)

Objectif 6.4 : Développer la notoriété et l'attractivité touristiques

- Participation à des événements régionaux via la Maison du Tourisme Wapi
- Promotion numérique (site web, réseaux sociaux, plateformes touristiques)
- Développement d'une identité visuelle commune pour le tourisme leuzois, en adéquation avec la charte graphique de la commune

Sous-axe 7 : Tendre vers une gestion de crise opérationnelle

Objecif 7.1 : Recréer une cellule de crise communale et former le C.P.U., ainsi que le personnel de la cellule (modules complémentaires car personnel déjà formé) :

- Déplacer la cellule de crise en lui trouvant un emplacement qui correspond aux nécessités et en regard des réaménagements des services
- Former le personnel à l'évolution de la matière, appelée à une professionnalisation accrue

Objectif 7.2 : Finaliser le Plan général d'urgence et d'intervention :

- Finaliser le Plan d'Intervention Psycho-social, afin de pouvoir faire valider le P.G.U.I. par les services du Gouverneur de Province

Objectif 7.3 : Rédiger les R.O.I. des organes :

- A l'horizon de fin de mandature, doter les organes de la Planification d'Urgence des règlements nécessaires à leur fonctionnement



Objectif 7.4 : Rédiger les Plans particuliers d'urgence et d'intervention pour les événements majeurs, ainsi que pour la prison :

- Créer un groupe de travail aux fins d'élaborer le P.P.U.I. de la prison de Leuze
- A l'horizon de fin de mandature, élaborer le P.P.U.I. relatif à Leuze-en-Folie et aux Floralties



Objectif 7.5 : S'assurer de la réalisation des Plans internes d'urgence des établissements scolaires notamment, en collaboration avec le Service Interne pour la Prévention et la Protection au Travail

Objectif 7.6 : Réaliser un/des exercices de table ou réel(s), conformément à l'A.R. du 22.05.19

Sous-axe 8 : Réduire la fracture numérique sur le territoire leuzois et favoriser l'inclusion numérique

Objectif 8.1 : Offrir des formations accessibles aux citoyens pour renforcer leurs compétences numériques de base (ateliers informatiques, ...)

Objectif 8.2 : Impliquer les citoyens dans une démarche participative et solidaire :

- Former des citoyens pour qu'ils deviennent des référents numériques

Sous-axe 9 : Renforcer la cohésion sociale entre les générations

Objectif 9.1 : Proposer des activités favorisant les liens entre jeunes et aînés

Objectif 9.2 : Renforcer la participation des aînés aux décisions locales

(voir notamment action 65. supra)



Sous-axe 10 : Favoriser une ville inclusive et solidaire pour tous

Sous-axe 11 : Améliorer l'accessibilité à la mobilité pour tous les citoyens

Objectif 11.1 : Développer des solutions de transport alternatives pour les publics fragilisés :

- Envisager un système de mobilité à la carte

Sous-axe 12 : Promouvoir le sport et la santé pour tous

Objectif 12.1 : Organiser un événement de sensibilisation autour du sport et de la santé :

- Définir le concept et les objectifs de l'événement
- Mobiliser les partenaires (clubs, professionnels de la santé, associations, acteurs locaux, PCS et autres services de la Ville, services de la province du Hainaut)
- Organiser des ateliers, démonstrations et conférences
- Assurer la promotion de l'événement auprès de la population
- Évaluer la fréquentation et l'impact de l'événement
- Sur base de l'évaluation du projet et de l'expérience acquise lors du premier événement, mettre en œuvre les actions nécessaires pour en faire un rendez-vous annuel et le pérenniser dans le temps, afin qu'il devienne un événement incontournable pour la population et les partenaires ; dans cette perspective, veiller à maintenir une dynamique d'évolution et à insuffler un renouvellement chaque année, afin d'éviter tout essoufflement du projet
- Sur base de cet événement, intensifier le développement du sport-santé sur l'entité : structurer une offre coordonnée de sport-santé (sport sur ordonnance, activité physique adaptée, encadrement fitness) ; développer des partenariats avec les acteurs médicaux et sociaux (médecins, CPAS, PCS) ; sensibiliser la population aux bienfaits de l'activité physique via des campagnes d'information et des actions ciblées ; mettre en place des indicateurs de suivi pour mesurer l'impact des actions sur la santé publique sur base de la participation aux actions

Sous-axe 13 : Optimiser la communication communale

Objectif 13.1 : Faire respecter la charte graphique de manière transversale à l'ensemble des services

Objectif 13.2 : Poursuivre la structuration et la centralisation de la communication, notamment sur les réseaux sociaux

- Fil de Leuze : trois parutions par an, avec une anticipation des thématiques au regard des périodes et de l'actualité des services
- Facebook : objectif à court terme : une vidéo par semaine
- Instagram : objectif à court terme : lancement d'un compte dans la foulée de l'objectif « Facebook »

Objectif 13.3 : Revoir l'agenda associatif :

- Créer des flyers au format A5, à la demande des C.C.E., afin de les diffuser dans les commerces et autres lieux de passage
- Rendre l'agenda le plus complet possible

Objectif 13.4 : Améliorer la qualité rédactionnelle et visuelle des supports



Merci pour votre attention